

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 213

27 janvier 2016

### SOMMAIRE

Aeffe Participations Immobilières S.A. ....	10224	Paris Ambassador S.à r.l. ....	10185
BOC Frankfurt GP S.à r.l. ....	10222	PHM Holdco 19 S.à r.l. ....	10196
DB Value S.à r.l. ....	10224	Phoenix Participations S.A. ....	10186
Denway Luxembourg Holding 2 S.à r.l. ....	10212	Pulcinella S.à r.l. ....	10188
Fondation Alzheimer ....	10192	Pyro-Protection S.A. ....	10186
G.I.D. Spf S.A. ....	10224	Quest Holdings ....	10187
Levanus Holding S.à r.l. ....	10222	Quirk Capital S.à r.l. ....	10188
Litsea S.à r.l. ....	10224	Retail Operating Company Luxembourg ....	10189
LTF Transports S.à r.l. ....	10223	Revod Luxembourg S.à r.l. ....	10189
LuxIncepto ....	10222	Richmond West S.à r.l. ....	10190
LVS Luxembourg I S.à r.l. ....	10178	Roust Spirits S.à r.l. ....	10190
Menatlas Holding S.à r.l. ....	10223	Sardio Investments S.à r.l. ....	10190
Moseltank A.G. ....	10212	Sel Classics (Luxembourg) S.A. ....	10191
O.B.B. Portsmouth S.à r.l. ....	10181	SENECA Germany SCS, SICAV-FIS ....	10191
Ocumito S.A. ....	10182	Sephora Luxembourg S.à r.l. ....	10192
OptiGrowth Capital S.à r.l. ....	10181	Seven Holdings S.à r.l. ....	10191
Orient International Group S.A. ....	10185	Turkey Juice Company S.à r.l. ....	10223
Orion Investors S.à r.l. ....	10181	Twist Beauty Packaging S.à r.l. ....	10223
Orsus AG ....	10181	V1 Holding S.à r.l. ....	10219
		V1 Vallat S.à r.l. ....	10219

**LVS Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.971.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS Luxembourg LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number 5135164, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

here represented by Me David DE PASQUALE, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has declared and requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "LVS Luxembourg I S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 169971, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 28 June 2012, published on 7 August 2012 in volume C -number 1963 of the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The agenda is as follows:

1. Elimination of the distinction between category A and category B managers of the Company.
2. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company as a consequence of agenda item 1.
3. Confirmation of the appointment of the existing managers of the Company.
4. Miscellaneous.

The Sole Member then passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member decides to eliminate the distinction between category A and category B managers of the Company with immediate effect.

*Second resolution*

In order to reflect the first resolution, the Sole Member decides to amend article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers present or represented by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by the chairman pro tempore or by any two managers. Copies or extracts of resolutions or minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole manager or the chairman or the chairman pro tempore or any two managers or any person duly appointed to that effect by the sole manager or the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence

at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 195 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.”

#### *Third resolution*

The Sole Member resolves to confirm the mandates of the existing category A and category B managers of the Company as managers of the Company, without reference to a category of managers, for an unlimited period of time.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

LVS Luxembourg LLC, une société à responsabilité limitée soumise aux lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5135164, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

ici représentée par Maître David DE PASQUALE, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

- Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'“Associé Unique”) de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de “LVS Luxembourg I.S.à r.l.”, (la “Société”), avec siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169971, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juin 2012, publié le 7 août 2012 au volume C - numéro 1963 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. La suppression de la distinction par catégorie des gérants de la Société.
2. La modification de l'article 8 des statuts de la Société en conséquence de la suppression des catégories des gérants de la Société.
3. La confirmation de la nomination des gérants actuels de la Société.
4. Divers.

L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la distinction entre les gérants de la classe A et ceux de la classe B de la Société avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

“La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par le président pro tempore ou par deux gérants. Des copies ou extraits de résolutions ou minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le gérant unique ou par le président ou président pro tempore ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le gérant unique ou par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la “Loi de 1915”).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.”

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de reconduire les mandats des gérants actuels de classe A et de classe B de la Société en tant que gérants de la Société, sans aucune référence à une classe de gérants, pour une durée indéterminée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. DE PASQUALE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 05 novembre 2015. 2LAC/2015/24955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183992/160.

(150204583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

---

**O.B.B. Portsmouth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.613.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015*

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015187235/16.

(150209114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**OptiGrowth Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.189.102,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.426.

—  
Par résolutions prises en date du 6 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
2. Acceptation de la démission de Sandrine Goiris, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
3. Nomination de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
4. Nomination de Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187237/19.

(150208158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Orion Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.088.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 10 novembre 2015 les décisions suivantes:

- Démission de Ronan Carroll de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 10 novembre 2015;
- Election de Maria Herrmann, née le 24 mars 1978 à Georgijewka, Kazakhstan, et résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B avec effet au 10 novembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187238/13.

(150208146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Orsus AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.502.

—  
Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil

d'Administration décide en date du 4 novembre 2015 de révoquer de sa qualité de dépositaire agréé, G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015187239/15.

(150208970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Ocumito S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.992.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of November.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of OCUMITO S.A., a Luxembourg public limited company having its registered office at 50 route d'Esch, L - 1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 174992, of which its registered office was transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg, according to a deed enacted by the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 28 December 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 752 of 28 March 2013 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, prenamed on 26 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 September 2014 number 2436.

The meeting is presided by Mr Giorgio BIANCHI, private employee, with professional residence at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

who appointed as secretary Mrs Sophie MATHOT, private employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Giorgio BIANCHI, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To temporarily suppress the designation of the nominal value of the Company's shares.
2. To convert, with effect as at 15 October, the Company currency share capital and all accounts in its books from United States of America Dollars (USD) to EURO (EUR) at the exchange rate USD/EUR for the period of 24 hours ending on 14 October 2015 at 22:00 UCT.
3. To maintain the number of shares and to fix the nominal value of the Company's shares at EUR 0.876 per share, the balance, as the case may be, shall be allocated to a reserve account.
- 4.- To increase the Company's share capital by an amount of EUR 8,760 in order to bring its current amount of EUR 101,378 to EUR 110,138 by issue of 10,000 new shares having a nominal value of EUR 0.876 each, entirely paid-in and payment of a share premium of EUR 891,240
- 5.- Subscription of all the new shares by the Company's sole shareholder; - Fully Payment in cash of the shares and the share premium for a total amount of EUR 900,000;
- 6.- To cancel the designation of the nominal value of the Company's shares and to subsequently amend article 5 § 1 of the Company's by laws.
- 7.- Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting i.e. 115,729 registered ordinary shares and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First and second resolutions*

The general meeting decides, after having temporarily suppressed the designation of the nominal value of the Company's shares, to convert, with effect as at 15 October 2015, the Company currency share capital and all accounts in its books from United States of America Dollars (USD) to EURO (EUR) at the exchange rate USD/EUR for the period of 24 hours ending on 14 October 2015 at 22:00 UCT i.e. 0.876.

The proof of the exchange rate has been given to the undersigned notary.

*Third, fourth and fifth resolutions*

The general meeting decides to fix the nominal value of the Company's shares to EUR 0.876 per share, their number remaining unchanged i.e. 115,729.

The general meeting decides to allocate the balance of the share capital to a reserve account, as the case may be.

Then, the general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of EUR 8,760 (eight thousand seven hundred and sixty Euros) in order to bring its current amount of EUR 101,378 (one hundred and one thousand three hundred and seventy-eight Euros) to EUR 110,138 (one hundred and ten thousand one hundred and thirty-eight Euros) by issue of 10,000 (the thousand) new shares having a nominal value of EUR 0.876 (zero coma eight seven six Euros) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

All the new shares are then subscribed by the Company's sole shareholder, BANQUE PROFIL DE GESTION S.A., having its registered office in Switzerland here represented by Mr Giorgio Bianchi, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereabove, which declares to subscribe for all the 10,000 newly issued shares and to fully pay up them together with a share premium of EUR 891,240 (eight hundred and ninety-one thousand two hundred and forty Euros) by contribution in cash of a total amount of EUR 900,000.

All the shares and share premium have been fully paid-up in cash, so that the amount of EUR 900,000 (nine hundred thousand Euros) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

*Sixth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions and after having once again suppressed the designation of the nominal value of the Company's shares, the general meeting decides to amend article 5 § 1 of the Company's articles of incorporation as follows:

**Art. 5. § 1.** "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 110,138 (one hundred and ten thousand one hundred and thirty-eight Euros) divided into 125,729 (one hundred and twenty-five thousand seven hundred and twenty-nine) ordinary shares without designation of a nominal value."

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about two thousand two hundred Euros (EUR 2,200).

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

*Powers*

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil quinze, le neuf novembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'OCUMITO S.A., la société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 50 route d'Esch, L - 1470, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 174992 et dont le siège social avait été transféré des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg

suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 752 du 28 mars 2013 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 26 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2436 du 10 septembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giorgio BIANCHI, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression temporaire de la désignation de la valeur nominale des actions de la Société.

2. Conversion, avec effet au 15 octobre 2015, de la devise du capital social de la Société et de la monnaie d'expression de ses comptes du dollar des Etats Unis d'Amérique (USD) en euro (EUR) au taux de change de USD/EUR pour la période de 24 heures se terminant le 14 octobre 2015 à 22:00 UCT.

3. Maintien du nombre des actions et fixation de la valeur nominale des actions de la Société à EUR 0,876 chacune, le solde, le cas échéant, étant affecté au compte de réserve.

4.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 8.760 afin de le porter de son montant actuel de EUR 101.378 à EUR 110.138 par l'émission de 10.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 0,876 chacune, entièrement libérées et paiement d'une prime d'émission de EUR 891.240.

5.- Souscription de toutes les nouvelles actions par l'associé unique de la Société; - Libération intégrale en espèces des actions et de la prime d'émission pour un montant total de EUR 900.000.

6.- Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions et modification en conséquence de l'article 5 § 1 des statuts de la Société.

7.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants, les membres du bureau et le notaire, aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 115.729 actions ordinaires nominatives, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première et deuxième résolutions:*

Après avoir supprimé temporairement la désignation de la valeur nominale des actions de la Société, l'assemblée générale décide de convertir avec effet au 15 octobre 2015, la devise du capital social de la Société et la monnaie d'expression de ses comptes du dollar des Etats Unis d'Amérique (USD) en euro (EUR) au taux de change de USD/EUR pour la période de 24 heures se terminant le 14 octobre 2015 à 22:00 UCT, à savoir 0,876.

Preuve de taux de change a été fournie au notaire instrumentant.

*Troisième, quatrième et cinquième résolutions:*

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions de la Société à EUR 0,876 chacune et de maintenir le nombre d'actions à 115.729.

L'assemblée générale décide que le solde du montant du capital social, le cas échéant, sera affecté au compte de réserve.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 8.760 (huit mille sept cent soixante euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 101.378 (cent un mille trois cent soixante-dix-huit euros) au montant de EUR 110.138 (cent dix mille cent trente-huit euros) par l'émission de 10.000 (dix mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 0,876 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'associé unique de la Société, BANQUE PROFIL DE GESTION S.A. ayant son siège social en Suisse ici représentée par Monsieur Giorgio Bianchi, précité en vertu d'une procuracion

donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant qui déclare souscrire les 10.000 actions nouvellement émises et les libérer intégralement ainsi qu'une prime d'émission de EUR 891.240 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 900.000.

Toutes les actions nouvelles et la prime d'émission sont libérées intégralement en espèces de sorte que le montant de EUR 900.000 (neuf cent mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Sixième résolution:*

A la suite des résolutions qui précèdent et après avoir supprimé une fois encore la désignation de la valeur nominale des actions, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 §1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**Art. 5. §1.** "Le capital souscrit est fixé à EUR 110.138 (cent dix mille cent trente-huit euros) divisé en 125.729 (cent vingt-cinq mille sept cent vingt-neuf) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 novembre 2015. 1LAC / 2015 / 35698. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187240/183.

(150208358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Orient International Group S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 144.958.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 novembre 2015*

En conformité avec la réglementation en vigueur, l'assemblée décide de déposer les titres représentatifs au porteur de la société ORIENT INTERNATIONAL GROUP S.A., pour une durée de six ans, auprès d'un dépositaire agréé à cet effet:

La Fiduciaire BELVAL S.A.R.L ayant son siège social au 4, rue de Hesperange L-1731 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le N° B 155.734

Référence de publication: 2015187243/13.

(150209259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Paris Ambassador S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.100,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 195.870.

L'associé de la Société, Ambassador Holding S.à r.l., a récemment changé d'adresse comme suit:

46a, Avenue J.F. Kennedy

1855 Luxembourg

vers le

49, boulevard du Prince Henri  
1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Christina Horf.

Référence de publication: 2015187250/16.

(150208185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Phoenix Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 70.150.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2015*

1) L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-1946 Luxembourg 1 rue de Louvigny.

2) Modification du conseil d'administration: l'assemblée des actionnaires décide de révoquer les mandats des administrateurs actuellement en fonction, à savoir:

- Madame Gabriele SCHNEIDER,

- Monsieur Lou HUBY,

- Monsieur Michel SCHAEFFER,

et décide de nommer en remplacement les trois administrateurs suivants:

- Monsieur Dominique BENIS, né le 9 mars 1955 à Lyon (France), demeurant à L-1314 Luxembourg, 2, Rue Guillaume Capus,

- La société P.L. PRESTIGES s.à r.l., dont le siège social se situe à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B129414, représentée par son Gérant M. Dominique Bénis, né le 9 mars 1955 à Lyon (France), demeurant à L-1314 Luxembourg, 2, Rue Guillaume Capus,

- La société ORBIS TRANS s.à r.l., dont le siège social se situe à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B144626, représentée par son Gérant M. Dominique Bénis, né le 9 mars 1955 à Lyon (France), demeurant à L-1314 Luxembourg, 2, Rue Guillaume Capus.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

3) L'assemblée des actionnaires décide de révoquer Monsieur Jean PIRROTTE, et de nommer au poste de Commissaire en remplacement la société 4U CONSULT s.à r.l., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B111606, ayant son siège social à L-3739 Rumelange, 29 rue des Martyrs.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2015187270/29.

(150208114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Pyro-Protection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.893.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PYRO PROTECTION S.A., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.893, constituée suivant acte notarié en date du 16 mars 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 736 du 25 juillet 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1851 du 1<sup>er</sup> août 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur,

qui désigne comme secrétaire Madame Flora GIBERT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social de Windhof vers Luxembourg.
- 2.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons vers L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

Par conséquent le deuxième alinéa de l'article premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. BERCKMANS, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 30 octobre 2015. 1LAC / 2015 / 34428. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187276/53.

(150209125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Quest Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 58.587.904,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.159.

Par résolutions prises en date du 6 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de type B, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de type B, avec effet immédiat;

3. Nomination de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. Nomination de Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187277/19.

(150208157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Quirk Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 29.717.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.461.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 novembre 2015:

1. que la démission de M. Eric-Jan VAN DE LAAR en tant que gérant de classe B est actée avec effet immédiat;
2. que la révocation ad nutum de Mme. Federica SAMUELLI en tant que gérante de classe A est décidée avec effet au 2 novembre 2015;
3. que Mme. Barbara NEUERBURG, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Schwaben), Allemagne, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
4. que Mme. Laetitia VAUCHEZ, née le 19 juin 1982, à Lons-le-Saunier, France, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante de classe A avec effet au 2 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187278/21.

(150208571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Pulcinella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.295.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Mario COLAPIETRO, commerçant, né à Turi (Italie) le 4 décembre 1957, demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee, propriétaire de cinquante (50) parts de PULCINELLA s.à r.l. avec siège social à L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 50 295, constituée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg en date du 6 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 260 du 14 juin 1995, modifiée suivant acte du notaire Aloyse BIEL alors de Capellen du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 141 du 4 mars 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 10 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 253 du 14 février 2002, modifiée suivant acte du notaire Aloyse BIEL alors d'Esch-sur-Alzette date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 208 du 20 février 2007, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR alors de Dudelange date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1750 du 10 septembre 2009;

2.- Antonio COLAPIETRO, indépendant, né à Turi (Italie) le 1<sup>er</sup> avril 1954, demeurant à L-1324 Luxembourg, 10, rue Jean Chalop, propriétaire de cinquante (50) parts de la prédite société;

D'abord

Mario COLAPIETRO, préqualifié, cède à Tiago PEREIRA ARAÚJO, serveur, né à Oriz/Santa Marinha/Vila Verde (Portugal) le 1<sup>er</sup> janvier 1987, demeurant à L-8237 Mamer, 15, rue Henri Kirpach, cinq (5) parts sociales de la société PULCINELLA SARL, prédite, pour dix mille euros (10.000.-).

Puis

Antonio COLAPIETRO, préqualifié, cède à Tiago PEREIRA ARAÚJO, prédit, cinq (5) parts sociales de la société PULCINELLA SARL, prédite, pour dix mille euros (10.000.-).

L'entrée en jouissance a lieu de suite.

À ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les comptes tout comme les cédants confirment que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire aux cédants à l'instant. Ce dont quittance et titre.

Ces cessions sont acceptées au nom de la Société par Mario COLAPIETRO, préqualifié et Antonio COLAPIETRO, préqualifié, agissant en leur qualité de gérants de la Société.

Ensuite,

Mario COLAPIETRO, préqualifié, et Antonio COLAPIETRO, préqualifié, associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.
- 2) Ils décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Mario COLAPIETRO, commerçant, né à Turi/Bari (Italie) le 4 décembre 1957, époux de Rosa SPINELLI, demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee, quarante-cinq parts . . . . .	45
2.- Antonio COLAPIETRO, indépendant, né à Turi/Bari (Italie) le 1 <sup>er</sup> avril 1954, époux de Anna Rosa BALESTRI COLAPIETRO, demeurant à L-1324 Luxembourg, 10, rue Jean Chalop, quarante-cinq parts . . . . .	45
3.- Tiago PEREIRA ARAÚJO, serveur, né à Oriz/Santa Marinha/Vila Verde (Portugal) le 1 <sup>er</sup> janvier 1987, demeurant à L-8237 Mamer, 15, rue Henri Kirpach, dix parts . . . . .	10
Total: Cent parts . . . . .	100

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 148,76 (cession de parts)

99,16 (assemblée générale extraordinaire)

Signé: M. Colapietro, A. Colapietro, Pereira et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34668. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur* (signé): Molling.

Référence de publication: 2015187274/61.

(150209128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Retail Operating Company Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 90.938.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 novembre 2015*

L'associé décide de remplacer Monsieur Johan Tigchelaar comme gérant du conseil de gérance de la société par Monsieur Danny Vermeulen, demeurant au 8, Remi Allemeeschlaan, B-8670 Koksijde, à partir du 18 novembre 2015. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2018.

Référence de publication: 2015187284/12.

(150209141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Revod Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 15.560.122,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 192.744.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 16 novembre 2015*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Dennis BOSJE de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Valérie FISSON, née le 11 Novembre 1975 à Aye, Belgique, avec adresse professionnelle à 10-12, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société avec effet immédiat et pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015.

Le conseil de gérance se compose alors comme suit:

- Monsieur Philippe SANTIN,
- Madame Valérie FISSON,
- Madame Florence JONCKERS,

- Monsieur Stefan FRANKEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187285/21.

(150208914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Richmond West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.000.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.460.

L'associé de la Société, VERNON S.à r.l., a récemment changé d'adresse comme suit:

46a, avenue J.F. Kennedy

1855 Luxembourg

vers le

20, rue de la Poste

2346 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Christina Horf.

Référence de publication: 2015187286/16.

(150208184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Roust Spirits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 196.679.

EXTRAIT

En date du 17 Novembre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Igor Ismagilov comme gérant classe B de la société avec effet au 15 Octobre 2015;

- Nomination de Monsieur Andrzej Klapinski, né le 05 juillet 1984 à Siemianowice, Pologne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme gérant classe B de la société avec effet au 15 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015187292/16.

(150208937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Sardio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.883.

Veillez prendre note que suite au contrat de cession de parts sociales du 11 novembre 2015, l'actionnaire unique, la société AMR Holdings SPE, a transféré ses 50.000 parts sociales à la société à responsabilité limitée Playa Punta Cancun Resort B.V., ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 60715448.

Nouvelle situation:

Playa Punta Cancun Resort B.V. .... 50,000 parts sociales

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Sardio Investments*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015187315/17.

(150208336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Seven Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 432.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.808.

Il résulte d'une cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée SEVEN HOLDINGS S.à r.l. , ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg intervenue en date du 18 novembre 2015 que POLISH ENTERPRISE FUND VI L.P., ayant son siège social à South Church Street, bâtiment Ugland House, KY-KY1-1104 George Town a cédé ses 17.300 parts sociales à POLISH ENTERPRISE FUND VII L.P., ayant son siège social à South Church Street, bâtiment Ugland House, KY-KY1-1104 George Town.

Cette cession de parts sociales a été notifiée et acceptée par la société à responsabilité limitée SEVEN HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en date du 18 novembre 2015 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187316/18.

(150208537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Sel Classics (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1865 Luxembourg, 8, rue Jean-Pierre Koenig.

R.C.S. Luxembourg B 60.725.

Annule et remplace le dépôt n° L150203583 du 11/11/2015

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2015:*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Paul BLESER, 6C, Rue de Hautscharage, L- 5863 Bascharage.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015187346/16.

(150208092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**SENECA Germany SCS, SICAV-FIS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 182.553.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 25. Juni 2015*

Die Gesellschafterversammlung hat beschlossen das Mandat des zugelassenen Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprises agréé) der Gesellschaft Deloitte Audit, mit Sitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S.L. B 67895 bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, welche über den Jahresabschluss der Gesellschaft für das zum 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18.11.2015.

*Für die Gesellschaft**Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015187349/16.

(150209099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Sephora Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.082.

—  
EXTRAIT

En date du 19 octobre 2015, l'associée unique a décidé de:

- renouveler, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, la société anonyme MAZARS LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10 rue Henri Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962, pour une durée d'un an, soit jusqu'en 2015;

- nommer, pour une durée indéterminée, Madame Aline BURELIER, née le 4 octobre 1979 à Roanne (France), demeurant professionnellement à F-92 100 Boulogne-Billancourt, 65 avenue Edouard Vaillant, en qualité de gérante administrative de la société, qui sera valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe d'une gérante administrative et de la gérante technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 9 novembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015187350/18.

(150208708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Fondation Alzheimer, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1721 Luxembourg, 45, rue Nicolas Hein.

R.C.S. Luxembourg G 91.

—  
*Rapport de gestion au 31 décembre 2013*

La vocation primaire de la Fondation Alzheimer (ci-après "Fondation") est la collecte de fonds, ce qui se reflète dans les chiffres respectifs.

Grâce à sa collecte de fonds, la Fondation peut suivre son objectif principal, à savoir, le soutien d'Initiatives de regroupement des familles et des proches des malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou de toute autre démence, ainsi que l'établissement de structures adaptées aux besoins et visant à améliorer les conditions de vie et d'existence des malades déments de notre pays.

Depuis 2007, la Fondation Alzheimer a adhéré au Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public et depuis janvier 2011 elle est membre fondateur de l'asbl "Don en confiance - Luxembourg".

Pour 2013 la collecte de dons a augmenté de EUR 117.299,29 (23,75%) par rapport à 2012. La totalité des recettes des dons s'élèvent à EUR 611.218,08 (2012: EUR 493.918,79).

Les dons reprennent pour un montant de EUR 250.907,25 (2012: EUR 212.891,00) des dividendes provenant d'actions d'une société dont 17.890 actions ont été reçues à partir de 2010 en usufruit temporaire (jusqu'en 2016) dans le cadre d'une donation. Les frais et honoraires relatifs à cette donation ont été à charge du donateur.

Les dons des particuliers ont augmentés de EUR 66.211,16 (243,16 %) et les dons mortuaires de EUR 13.240,20 (5,38 %) par rapport à l'année précédente.

Les produits financiers reprennent pour un montant de EUR 7.358,62 (-2,24%) des revenus du portefeuille de valeurs mobilières reprises en immobilisations financières et pour EUR 6.830,55 (-25,72%) des reprises de corrections de valeur sur ce portefeuille.

La Fondation Alzheimer, en lieu et place de l'ala, versera sous forme de subside annuel à Alzheimer Europe une partie du coût salarial du directeur de projets. Pour 2013 ce subside se chiffrait à EUR 87.000.

Les dons dédiés sont transférés en tant que subside à l'ala pour l'acquisition de matériel ou de meubles, si c'est le désir précis de la famille donatrice.

La Fondation conclut l'année 2013 avec un résultat positif de EUR 488.701,76 (2012: EUR 428.088,35).

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

*Pour la Fondation Alzheimer*

M. Jeannot Krecké / M. Edmond Schumacher

*Président / Trésorier*

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION ALZHEIMER, (ci-après «la Fondation»), comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après «CSSF»). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et (es informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION ALZHEIMER, au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

STATERA AUDIT S.à r.l.

*Cabinet de révision agréé*

Représenté par Claudine Wilhelm

*Partner*

#### Bilan au 31 décembre 2013

*(exprimé en euros)*

	Notes	31/12/2013 EUR	31/12/2012 EUR
<b>ACTIF</b>			
ACTIF CIRCULANT . . . . .		3 821 865.20	3 324 995.68
Créances . . . . .		15 846.00	14 832.50
Autres créances . . . . .		15 846.00	14 832.50
dont à moins d'un an . . . . .		15 846.00	14 832.50
Valeurs mobilières . . . . .	2.1.1.,3	968 825.92	963 204.68
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse . . . . .		2 837 193.28	2 346 958.50
<b>TOTAL ACTIF . . . . .</b>		<b>3 821 865.20</b>	<b>3 324 995.68</b>
<b>PASSIF</b>			
CAPITAUX PROPRES . . . . .		3 310 329.81	2 882 241.46
Résultats reportés . . . . .	4	3 310 329.81	2 882 241.46
PROVISIONS . . . . .		3 450.00	3 706.02
Autres provisions . . . . .	5	3 450.00	3 706.02
Autres provisions pour charges . . . . .		3 450.00	3 706.02
DETTES . . . . .		19 383.63	10 959.85
Dettes résultant de l'exploitation . . . . .	2.4.	16 600.01	9 430.01
dont à moins d'un an . . . . .		16 600.01	9 430.01
Autres dettes . . . . .	6	2 783.62	1 529.84

dont à moins d'un an . . . . .	2 783.62	1 529.64
RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	488 701.76	428 088.35
TOTAL PASSIF . . . . .	3 821 865.20	3 324 995.68

*Compte de profits et pertes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013  
(exprimé en euros)*

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
		EUR	EUR
PRODUITS D'EXPLOITATION . . . . .		603 859.48	486 391.85
Dons reçus et autres revenus similaires . . . . .		603 859.46	486 391.85
Montant net des dons reçus et autres revenus similaires . . . . .	2.4.,7	603 859.46	486 391.85
CHARGES D'EXPLOITATION . . . . .		-143 371.37	-80 604.36
Autres charges externes . . . . .	2.4.	-90 247.54	-37 457.11
Frais de personnel . . . . .	8	-49 673.83	-39 441.23
Salaires . . . . .		-43 130.69	-33 990.37
Charges sociales . . . . .		-6 255.54	-5 094.36
Autres frais de personnel . . . . .		-287.50	-356.50
Dotations aux amortissements et aux provisions . . . . .		-3 450.00	-3 706.02
sur risques et charges: dotations aux provisions . . . . .	5	-3 450.00	-3 706.02
RESULTAT D'EXPLOITATION . . . . .		460 488.08	405 787.49
PRODUITS FINANCIERS . . . . .		29 422.98	29 332.69
Intérêts et produits assimilés . . . . .		22 592.43	20 137.21
Reprise de corrections de valeur . . . . .	2.1.1.,3	6 830.55	9 195.46
CHARGES FINANCIERES . . . . .		-1 209.31	-7 031.83
Corrections de valeur sur valeurs mobilières Intérêts et charges assimilées . . . . .	2.1.1.,3	-1 209.31	-7 031.83
RESULTAT FINANCIER . . . . .		28 213.67	22 300.86
RESULTAT AVANT IMPÔTS . . . . .		488 701.76	428 088.35
TOTAL DES PRODUITS . . . . .		633 282.44	515 724.54
TOTAL DES CHARGES . . . . .		-144 580.68	-87 636.19
RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .		488 701,76	428 088.35

Les notes des annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

**Annexe des comptes annuels au 31 décembre 2013  
(montants exprimés en euros)**

**Note 1. Généralités.** La Fondation Alzheimer a été constituée le 31 janvier 1992 sous forme d'Etablissement d'utilité publique de droit luxembourgeois. La Fondation Alzheimer a pour objet de soutenir toute initiative pour regrouper les familles et les proches des malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou de toute autre démence, de créer un réseau d'entraide destiné à soutenir l'entourage des malades, de mettre en oeuvre des actions d'informations auprès des professions de santé et du grand public et de contribuer, sur tous les plans, à l'amélioration des conditions de vie et d'existence des malades déments de notre pays.

**Note 2. Résumé des principales politiques comptables.** Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises. Au 31 décembre 2013, le portefeuille-titres détenu a été reclassé d'immobilisations financières en actif circulant, valeurs mobilières. Afin d'assurer la comparabilité des comptes d'un exercice à l'autre, ce reclassement a également été opéré sur les soldes repris au titre de l'exercice 2012.

**2.1. Actifs immobilisés**

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique. Pour obtenir le prix d'acquisition tous les frais accessoires sont rajoutés au prix d'achat

**2.1.1. Valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières sont enregistrées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée de réalisation (prix du marché), sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles. Le prix d'acquisition d'un titre est déterminé sur base de la cotation et du taux de change en vigueur le jour de la clôture du premier exercice au cours duquel le titre est entré dans le portefeuille-titres. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

**2.2. Créances**

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

### 2.3. Dettes

Les dettes s'Inscrivent au passif du bilan à leur valeur de remboursement.

### 2.4. Dons reçus et revenus similaires

Les dons sont comptabilisés sous le poste "produits d'exploitation".

Lorsque le donateur indique l'utilisation spécifique de son don, qui doit être reversé à l'Association Luxembourg Alzheimer, une dette est inscrite sous le poste "dettes résultant de l'exploitation" en contrepartie d'une charge reprise en "autres charges externes".

### 2.5. Provisions

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet

### Note 3. Valeurs mobilières.

	PRIX D'ACQUISITION				
	Valeur au 01/01/2013	Acquisitions	Cessions	Valeur au 31/12/2013	
Actions . . . . .	228 094.74	0.00	0.00	228 094.74	
Fonds en actions . . . . .	102 813.57	0.00	0.00	102 813.57	
Fonds mixtes . . . . .	390 189.48	0.00	0.00	390 189.48	
Fonds en obligations . . . . .	182 287.07	0.00	0.00	182 287.07	
Fonds monétaires . . . . .	91 745.88	0.00	0.00	91 745.88	
Portefeuille titres . . . . .	995 130.74	0.00	0.00	995 130.74	
	CORRECTION DE VALEUR				VALEUR NETTE AU 31/12/2013
	Valeur au 01/01/2013	Dotations	Reprise	Valeur au 31/12/2013	
Actions . . . . .	-28 452.53	0.00	6 830.55	-21 621.98	206 472.76
Fonds en actions . . . . .	0.00	0.00	0.00	0.00	102 813.57
Fonds mixtes . . . . .	0.00	0.00	0.00	0.00	390 189.48
Fonds en obligations . . . . .	0.00	0.00	0.00	0.00	182 287.07
Fonds monétaires . . . . .	-3 473.53	-1 209.31	0.00	-4 682.84	87 063.04
Portefeuille titres . . . . .	-31 926.06	-1 209.31	6 830.55	-26 304.82	968 825.92

### Note 4. Résultats reportés.

	31/12/2013 EUR	31/12/2012 EUR
Résultats reportés au début de l'exercice . . . . .	2 882 241.46	2 439 490.08
Résultat de l'exercice précédent . . . . .	428 088.35	442 751.38
Résultats reportés à la fin de l'exercice . . . . .	3 310 329.81	2 882 241.46

### Note 5. Autres provisions.

Le poste "Autres provisions" est constitué d'une provision pour charges d'EUR 3.450,00.

Provisions au 1 Janvier . . . . .	3 706.02	3 542.00
Utilisation provision . . . . .	-3 706.02	-3 542.00
Reprise de provision . . . . .	0.00	0.00
Dotations de l'année . . . . .	3 450.00	3 706.02
Provisions au 31 décembre . . . . .	3 450.00	3 706.02

### Note 6. Autres dettes.

dont à moins d'un an:

Sécurité sociale et autres organismes sociaux . . . . .	1 350.89	1 529.52
Dettes fiscales . . . . .	1 401.73	0.32
Dettes diverses . . . . .	31.00	0.00
	2 783.62	1 529.84

**Note 7. Dons reçus et revenus similaires.** Les dons reçus reprennent pour un montant de EUR 250.907.25 des dividendes (nets de la retenue d'impôts sur revenus de capitaux de 15%) provenant d'actions qui ont été reçues à partir de 2010 en usufruit temporaire (jusqu'en 2016) dans le cadre d'une donation. En 2010, les frais et honoraires d'un montant de EUR 168.824 relatifs à cette donation (estimée en pleine propriété à EUR 17.585.870) ont été à charge du donateur.

**Note 8. Personnel.** La Fondation Alzheimer employait à la fin de l'exercice deux salariés à temps partiel. L'effectif moyen en équivalent temps plein a été de 0.75 (à partir de juin 2013).

**Note 9. Impôts.** La Fondation Alzheimer n'est pas soumise aux impôts sur le résultat et à l'impôt sur la fortune. Les revenus de la Fondation Alzheimer ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée.

**Note 10. Engagements hors bilan.** Il n'y a pas d'engagements hors bilan de la Fondation Alzheimer au 31 décembre 2013.

**Note 11. Rémunération du Conseil d'Administration.** Au cours de l'exercice 2013, la Fondation Alzheimer n'a ni alloué de rémunérations ni accordé des avances ou des crédits aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice de cette fonction.

*Budget 2014*

CHARGES		REVENUS	
FRAIS ADMINISTRATIFS	-	DONS ET SUCCESSIONS	-
ARTICLES/MATERIEL DE BUREAU	1 500.00	DON DIVERS FONDATION	50 000
ENTRETIEN & REPARATION S.MAT.INFORM.	500.00	DONS MORTUAIRES ET AUTRES	250 000
PUBLICATIONS (MEMORIAL)	75.00	SUCC. FREYM. COUP/DIV	7 500
RECEPTIONS & FRAIS DE REPRESENTATION	500.00	REPRISE DE CORRECTIONS DE VALEUR	10 000
DOT. AUX PROV. POUR REVISION DES COMPTES	3 600.00	DONATION D'USUFRUIT	210 000
COTISATIONS	250.00	REMBOURS.SUBSIDE ENTRAIDE	87 000
FRAIS BANCAIRES ET DE TITRES	-	INTERETS SUR COMPTES BANCAIRES	-
FRAIS ACQUISITION&VENTE TITRES	700.00	INT.CRED.TERME	8 200
FRAIS DE COMPTE BCEE/DEXIA/BGLL	250.00	INT.CRED. CC	150
REDUCTION DE VALEUR/DEXIA+BCEE	5 500.00		
CHARGES SALARIALES	-		
SALAIRES BRUTS	52 000.00		
CHARGES PATRONALES	15 000.00		
SUBSIDES	-		
SUBSIDE DONS DEDIES	5 000.00		
SUBSIDE AE	87 000.00		
RESULTAT DE L'EXERCICE	450 975.00		
	<u>171 875.00</u>		<u>622 850.00</u>

Référence de publication: 2015187011/242.

(150209078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**PHM Holdco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.530.425,11.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.719.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September, before Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEAR:

(1) Pamplona Capital Partners III LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of exempted limited partnerships under registration number QH-49170, acting through its general partner Pamplona Equity Advisors III Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes

Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies under registration number QH-257538 (Pamplona),

represented by Alix van der Wielen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(2) Mr Peter Hindley, a British citizen, with professional address at Braye House, Uvedale Road, Oxted, Surrey, RH8 OEN, United Kingdom,

represented by Alix van der Wielen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(3) Mrs Laure Hauseux, a French citizen, with professional address at 4, villa Schutz et Daumain, 92270 Bois-Colombe, France,

represented by Alix van der Wielen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(4) 2477618 Ontario Limited, a corporation incorporated under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 5650 Yonge Street Toronto, Ontario M2M 4H5, Canada, under registration number 002477618 (the Investor),

represented by Maÿ N'Diaye, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney, having been signed *ne varietur* by the proxyholders and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The parties listed at (1), (2), (3) and (4) (the Shareholders) represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all of the shares of PHM Holdco 19 S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (*Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg*) under registration number B 171.719 (the Company). The Company was incorporated on 21 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (*Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*) (the Official Gazette), number 2620 of 23 October 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 10 July 2015 and not yet published in the Official Gazette.

II. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred sixty-two thousand nine hundred eighty-five euros and eleven cents (EUR 462,985.11) by way of creation and issuance of (i) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) ordinary shares, (ii) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class A shares, (iii) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class B shares, (iv) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class C shares, (v) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class D shares, (vi) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class E shares, (vii) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class F shares, (viii) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class G shares, and (ix) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class H shares of the Company, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for a total subscription price of eighteen million nine hundred forty-six thousand three hundred nine euros and seventy-one cents (EUR 18,946,309.71) to be subscribed by the Investor by a contribution in cash and of which an amount of four hundred sixty-two thousand nine hundred eighty-five euros and eleven cents (EUR 462,985.11) shall be allocated to the share capital account and an amount of eighteen million four hundred eighty-three thousand three hundred twenty-four euros and sixty cents (EUR 18,483,324.60) shall be allocated to the share premium account;

2. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company;

3. Acknowledgement of the resignation of a manager and subsequent appointment of a new manager of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. The Shareholders hereby take the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred sixty-two thousand nine hundred eighty-five euros and eleven cents (EUR 462,985.11) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of eleven million sixty-seven thousand four hundred forty euros (EUR 11,067,440) up to an amount of eleven million five hundred thirty thousand four hundred twenty-five euros and eleven cents (EUR 11,530,425.11) by way of creation and issuance of:

(a) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Ordinary Shares);

(b) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class A shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A Shares);

(c) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class B shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B Shares);

(d) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class C shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class C Shares);

(e) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class D shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class D Shares);

(f) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class E shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class E Shares);

(g) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class F shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, (the Class F Shares);

(h) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class G shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class G Shares); and

(i) five million one hundred forty-four thousand two hundred seventy-nine (5,144,279) class H shares of the Company, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class H Shares, and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares and the Class G Shares, the New Shares).

#### *Subscription - Payment*

The Shareholders resolve to accept the following subscription:

The Investor hereby declares to subscribe to the New Shares, and to fully pay-up such New Shares by making a contribution in cash to the Company in an aggregate amount of eighteen million nine hundred forty-six thousand three hundred nine euros and seventy-one cents (EUR 18,946,309.71), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of four hundred sixty-two thousand nine hundred eighty-five euros and eleven cents (EUR 462,985.11) shall be allocated to the share capital account; and

(ii) an amount of eighteen million four hundred eighty-three thousand three hundred twenty-four euros and sixty cents (EUR 18,483,324.60) shall be allocated to the share premium account.

The proof of the existence of the above contribution has been produced to the Company.

#### *Second resolution*

Inter alia as a result of the foregoing, the Shareholders resolve to fully amend and restate the Articles so that they shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the articles of association (hereafter the Articles), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name PHM Holdco 19 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Art. 6.**

### **6.1 Outstanding share capital.**

6.1.1 The share capital of the Company is set at eleven million five hundred thirty thousand four hundred twenty-five euros and eleven cents (EUR 11,530,425.11) represented by one billion one hundred fifty-three million forty-two thousand five hundred eleven (1,153,042,511) shares (each a Share and collectively the Shares), all with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, divided into:

(i) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) ordinary shares of the Company (the Ordinary Shares);

(ii) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) class A shares of the Company (the Class A Shares);

(iii) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) class B shares of the Company (the Class B Shares);

(iv) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) class C shares of the Company (the Class C Shares);

(v) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) class D shares of the Company (the Class D Shares);

(vi) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) class E shares of the Company (the Class E Shares);

(vii) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-five (127,926,945) class F shares of the Company (the Class F Shares);

(viii) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-five (127,926,945) class G shares of the Company (the Class G Shares);

(ix) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-five (127,926,945) class H shares of the Company (the Class H Shares); and

(x) one million seven hundred (1,700,000) tracking shares of the Company (the Tracking Shares);  
with such rights and obligations as set out in these Articles.

6.1.2 The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares are not bound to any specific investment of the Company.

6.1.3 The Tracking Shares are entitled to returns in respect of investments of the Company in PHM France Topco 19, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 31, rue de Cambrai, 75019 Paris, France, and registered with the Paris Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés de Paris) under registration number 794 907 600 (Topco), either directly or indirectly through its wholly owned subsidiary, PHM Subco 19 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171757, being one of the shareholders of Topco. The Tracking Shares are exclusively entitled to the positive results between (i) the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to the Company's direct or indirect interest in fifty-one thousand twenty (51,020) ordinary shares, one hundred thirteen thousand five hundred sixty (113,560) AP1 shares and five thousand four hundred twenty (5,420) AP2 shares issued by Topco (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), less (ii) the attributable proportion of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company in relation to the management and operation of Topco (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution) (the Topco Investment). All such distributions shall be allocated to a special reserve until their distribution to the holder(s) of Tracking Shares.

If the above calculation results in a loss, such loss incurred by the Company in relation to the Topco Investment will be borne by all the shareholders of the Company, pro rata their participation in the Company's share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartment enforceable in relation to third parties.

### **6.2 Redemption of shares**

The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

Subject to any Shareholders' Arrangement, the shareholders may choose to reduce the share capital of the Company through the repurchase and cancellation of shares (pro rata in each Class of Shares, except the Tracking Shares) or through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares (except the Tracking Shares). In the case of

repurchases and cancellations of one or more entire Classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class H Shares;
- (ii) Class G Shares;
- (iii) Class F Shares;
- (iv) Class E Shares;
- (v) Class D Shares;
- (vi) Class C Shares;
- (vii) Class B Shares;
- (viii) Class A Shares.

In the event that the shareholders have resolved to proceed with a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of Shares (whether pro rata in each Class of Shares or one or more entire Class(es) of Shares), each such Share entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers of the Company and approved by the general meeting of shareholders of the Company, and the holders of Shares to be repurchased and cancelled shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share held by them and cancelled.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Any distribution, including interim distribution, decided by the general meeting of shareholders or the board of managers, as applicable shall, subject to any Shareholders' Arrangement, be applied as described in article 18 of these Articles.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law. Each shareholder shall ensure that any transfer of Securities (or any interest or right arising there-from or relating thereto) shall be made in accordance with the provisions of these Articles and any Shareholders' Arrangement. Any disposal or attempted disposal of any Securities in violation of any provision of the present Articles or any Shareholders' Arrangement (if any) shall be of no effect, and shall not be enforceable towards the Company and the shareholders, and the Company shall not give effect to such disposal nor record such disposal in the relevant Securities registers or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

Unless otherwise provided for or permitted by any Shareholders' Arrangement, (i) the Investor and Pamplona shall, at all times, hold the same split of Securities as that held by each of them on the date of execution of any Shareholders' Arrangement and (ii) the Investor shall have the right to subscribe for its pro rata share of new Securities which may be issued by the Company from time to time under the same terms and conditions as those provided for such issuance.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by three (3) managers appointed by a collective decision of the shareholders resolving with a simple majority, comprising (i) two (2) class A managers (the Class A Manager(s)) nominated by Pamplona, and (ii) one (1) class B manager (the Class B Manager) nominated by the Investor. Each manager shall be a Luxembourg resident.

All managers shall be appointed for an indefinite period and can be removed from their position, without cause or prior notice, only upon request of Pamplona with respect to the Class A Manager(s) and only upon request of the Investor with respect to the Class B Manager, by a collective decision of the Company's shareholders resolving with a simple majority, provided always that (i) Pamplona will vote in accordance with the Investor's wishes in relation to the manager appointed as directed by, or removed upon request of, the Investor and (ii) the Investor will vote in accordance with Pamplona's wishes in relation to the managers appointed as directed by, or removed upon request of, Pamplona.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose, subject to any Shareholders' Arrangement.

The Company will be bound in all circumstances towards third parties by the joint signature of any two (2) managers and by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

The members of the Company's board of managers shall serve their functions within the Company without compensation. They shall however be entitled to reimbursement by the Company of reasonable and accurately documented costs and expenses incurred in the framework of their functions.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. Meetings of the Company's board of managers shall be held regularly at least every three months. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) Business Days in advance of the date foreseen for the meeting, save when all of its members agree to reduce or waive the notice period. Convening notices shall be sent in writing, including by e-mail. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate, in exceptional circumstances, in any meeting of the board of managers by telephone, audiovisual or electronic conference or any other secure means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification, provided that when the meeting is held by one of these means, it is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers (it being understood that at least two (2) members shall be present), including at least a Class B Manager. Subject to any consent right which may be required pursuant to any Shareholders' Arrangement, decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If such meeting is not quorate, a second meeting of the board of managers shall be called, which shall only be quorate and able to validly deliberate and make decisions (subject to any consent right which may be required pursuant to any Shareholders' Arrangement) only if at least half of the members of the board of managers are present or represented at the meeting (it being understood that at least two (2) members shall be present), it being agreed that in such case, the second convening notice shall be sent at least three (3) Business Days prior to the date of such second meeting.

Subject to any consent right which may be required pursuant to any Shareholders' Arrangement, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers. The date of such resolutions shall be the date on which the last required consent is received.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for reelection, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

**Art. 18.**

18.1 From the Company's annual net profits, five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve (the Legal Reserve). This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the Legal Reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

18.3 In case of a share capital reduction, the Legal Reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.4 Subject to the terms of any Shareholders' Arrangement, the shareholders of the Company shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

18.5. In any year in which the Company resolves to make a distribution, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- (i) The Investor shall be entitled to receive payment of the Special Dividend, if applicable, then,
- (ii) The holders of Tracking Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount corresponding to the Topco Investment, if applicable, then,
- (iii) The holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then,
- (iv) The holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- (v) The holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- (vi) The holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- (vii) The holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then, (viii) The holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- (ix) The holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- (x) The holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, and then,
- (xi) The holders of Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

18.6. The Investor shall be entitled to receive a Special Dividend in accordance with the terms of any Shareholders' Arrangement. For the avoidance of doubt, the Special Dividend shall be paid out of any funds available for distribution including the funds attributed to the Tracking Shares. The other shareholders of the Company shall not have a right to distributions pursuant to the Special Dividend. The general meeting of shareholders or the board of managers, as the case may be, shall, subject to the Law, resolve on the distribution of the Special Dividend to the Investor as and when payable to the Investor pursuant to the terms of any Shareholders' Arrangement. The Company shall accrue but not distribute the Special Dividend for so long as and to the extent any such distribution is prohibited by Law; provided that the accrued Special Dividend shall be distributed to the Investor at such time and to the extent that such distribution is no longer prohibited by Law. The Special Dividend shall, in any case, have priority over, and be paid in the priority set out in these Articles or any Shareholders' Arrangement.

18.7. Should the whole last outstanding class of shares (by reversal alphabetical order, e.g. Class H Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of any contemplated distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the immediately preceding last outstanding class of shares in reversal alphabetical order (e.g. initially the Class G Shares).

18.8. Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in full compliance with the foregoing provisions, the manager(s) of the Company may pay out an advance payment on dividends to the shareholders of the Company. The manager(s) of the Company shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 19.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

**Art. 20.** The Company may be dissolved and put into liquidation only by a resolution of the shareholders of the Company adopted by all shareholders of the Company at a general meeting.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) of the Company or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s) of the Company who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) of the Company so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 18 of the Articles.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 22.** Unless expressly stated or where the context requires otherwise:

Available Amount means the total amount of net profits (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve or contribution to capital accounts without issue of shares) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Shares to be repurchased/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;

Business Day means any day, except Saturday, Sunday or any day on which banks are generally not open for business in France, Luxembourg, Ontario (Canada) and the United Kingdom.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares to be repurchased and cancelled;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Investor shall have the meaning set forth in any Shareholders' Arrangement, as long as that entity holds shares in the Company, and any transferee of such shares thereafter;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Pamplona shall mean Pamplona Capital Partners III, L.P., an exempted limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships, under number QH-49170 as long as it holds shares in the Company, and any transferee of such shares thereafter;

Securities shall have the meaning set forth in any Shareholders' Arrangement;

Shareholders' Arrangement means any shareholders and/or securities holder agreement or arrangement which may exist from time to time between the shareholders of the Company;

Special Dividend shall have the meaning set forth in any Shareholders' Arrangement; and

Total Cancellation Amount means the amount determined by the board of managers of the Company taking and approved by the general meeting of shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Shares or Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

### *Third resolution*

The Shareholders (i) acknowledge the resignation of Vincent Goy from his mandate as manager of the Company, with immediate effect, and (ii) resolve to appoint Mr Attila Sény, Senior Client Services Manager, born in Székesfehérvár, Hungary, on 23 August 1980 and having his professional address at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, as new class B manager of the Company with immediate effect and for an unlimited duration.

The Shareholders resolve that Pavel Nazariyan and Raphaël Poncelet, as current managers of the Company, are appointed as class A managers of the Company with immediate effect and for an unlimited duration.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholders of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholders of the Shareholders and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholders of the Shareholders, who are known to the notary by their surname, name, civil status and residences, the said proxyholders of the Shareholders sign the present deed together with the notary.

### **There follows a french translation of the text above**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de septembre,  
par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

#### COMPARAISSENT:

(1) Pamplona Capital Partners III LP, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois des Îles Cayman, dont le siège social est sis C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, et immatriculé auprès du Registrar of exempted limited partnerships sous le numéro d'immatriculation QH-49170 (Pamplona), agissant au-travers de son associé commandité (general partner) Pamplona Equity Advisors III Ltd, une limited liability company constituée et existant conformément aux lois des Îles Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, et immatriculée auprès du registre des sociétés (Registrar of Companies) sous le numéro d'immatriculation QH-257538,

dûment représenté par Alix van der Wielen, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(2) Monsieur Peter Hindley, citoyen britannique, avec adresse professionnelle sis Braye House, Uvedale Road, Oxted, Surrey, RH8 OEN, Royaume-Uni,

dûment représenté par Alix van der Wielen, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(3) Madame Laure Hauseux, citoyenne française, avec adresse professionnelle sis 4, villa Schutz et Daumain, 92270 Bois-Colombe, France,

dûment représentée par Alix van der Wielen, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(4) 2477618 Ontario Limited, une corporation constituée conformément aux lois de la Province d'Ontario ayant son siège social au 5650 Yonge Street Toronto, Ontario M2M 4H5, Canada, sous le numéro d'immatriculation 002477618 (l'Investisseur),

dûment représentée par May N'Diaye, avocate, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires susmentionnés, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties énoncées au (1), (2), (3) et (4) (les Associés) représentées comme ci-dessus, demandent au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent ensemble l'intégralité des parts sociales de PHM Holdco 19 S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 171719 (la Société). La Société a été constituée le 21 septembre 2012 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2620, en date du 23 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 juillet 2015 et pas encore publié au Mémorial.

II. Les Associés décident d'adopter des résolutions sur les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et onze centimes (EUR 462.985,11) par voie de création et d'émission de (i) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales ordinaires, (ii) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie A, (iii) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie B, (iv) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie C, (v) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie D, (vi) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie E, (vii) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie F, (viii) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie G, (ix) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie H de la Société, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, pour un prix total de souscription de dix-huit millions neuf cent quarante-six mille trois cent neuf euros et soixante-et-onze centimes (EUR 18.946.309,71) à souscrire par l'Investisseur par voie d'un apport en numéraire, dont un montant de quatre cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et onze centimes (EUR 462.985,11) est alloué au compte du capital social et un montant de dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-quatre euros et soixante centimes (EUR 18.483.324,60) est alloué au compte de la prime d'émission;

2. Modification et refonte subséquente des statuts de la Société;

3. Constatation de la démission d'un gérant et nomination subséquente d'un nouveau gérant de la Société; et

4. Divers.

III. Les Associés adoptent à l'unanimité par les présentes les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et onze centimes (EUR 462.985,11), afin de le porter de son montant actuel de onze millions soixante-sept mille quatre cent quarante euros (EUR 11.067.440) à un nouveau montant de onze millions cinq cent trente mille quatre cent vingt-cinq euros et onze centimes (EUR 11.530.425,11), par la création et l'émission de:

(a) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales Ordinaires);

(b) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Catégorie A);

(c) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Catégorie B);

(d) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Catégorie C);

(e) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Catégorie D);

(f) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Catégorie E);

(g) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Catégorie F);

(h) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Catégorie G);

(i) cinq millions cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf (5.144.279) parts sociales de catégorie H, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Catégorie H, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F et les Parts Sociales de Catégorie G, les Nouvelles Parts Sociales).

#### *Souscription - Paiement*

Les Associés décident d'accepter la souscription suivante:

L'Investisseur déclare par les présentes souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et de les libérer par un apport en numéraire à la Société d'un montant de dix-huit millions neuf cent quarante-six mille trois cent neuf euros et soixante-et-onze centimes (EUR 18.946.309,71), qui seront alloués comme suit:

(i) un montant de quatre cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et onze centimes (EUR 462.985,11) sera alloué au crédit du compte du capital social de la Société; et

(ii) un montant de dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-quatre euros et soixante centimes (EUR 18.483.324,60) sera alloué au crédit du compte de la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de l'apport susmentionné a été produite à la Société.

### Deuxième résolution

Inter alia en conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier et refondre intégralement les Statuts de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination PHM Holdco 19 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6.**

##### 6.1. Capital social émis.

6.1.1 Le capital social de la Société s'élève à onze millions cinq cent trente mille quatre cent vingt-cinq euros et onze centimes (EUR 11.530.425,11) représenté par un milliard cent cinquante-trois millions quarante-deux mille cinq cent onze (1.153.042.511) parts sociales (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales), toutes ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, réparties en:

(i) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales ordinaires de la Société (les Parts Sociales Ordinaires),

(ii) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales de catégorie A de la Société (les Parts Sociales de Catégorie A),

(iii) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales de catégorie B de la Société (les Parts Sociales de Catégorie B),

(iv) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales de catégorie C de la Société (les Parts Sociales de Catégorie C),

(v) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales de catégorie D de la Société (les Parts Sociales de Catégorie D),

(vi) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales de catégorie E de la Société (les Parts Sociales de Catégorie E),

(vii) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-cinq (127.926.945) parts sociales de catégorie F de la Société (les Parts Sociales de Catégorie F), (viii) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-cinq (127.926.945) parts sociales de catégorie G de la Société (les Parts Sociales de Catégorie G),

(ix) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-cinq (127.926.945) parts sociales de catégorie H de la Société (les Parts Sociales de Catégorie H), et

(x) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales traçantes (tracking) de la Société (les Parts Sociales Traçantes); ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts.

6.1.2 Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie H, ne sont liées à aucun investissement spécifique de la Société.

#### 6.1.3 Parts Sociales Traçantes

Les Parts Sociales Traçantes donnent droit aux retours sur les investissements de la Société dans PHM France Topco 19, une société par actions simplifiée constituée et existant conformément aux lois françaises, ayant son siège social sis 31, rue de Cambrai, 75019 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'immatriculation 794 907 600 (Topco), au travers de sa filiale à cent pour cent (100%), PHM Subco 19 S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 171757, étant l'un des associés de Topco. Les Parts Sociales Traçantes donnent exclusivement droit à la différence positive entre (i) les actifs (en ce inclus le solde de tous revenus, profits et autres sommes payées ou dues et payables à quelque titre que ce soit) relativement à la participation directe ou indirecte de la Société dans cinquante-et-un mille vingt (51.020) actions ordinaires, cent treize mille cinq cent soixante (113.560) actions AP1 et cinq mille quatre cent vingt (5.420) actions AP2 émises par Topco (en ce compris les plus-values, boni de liquidation et distributions de dividendes), déduction faite (ii) du montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société et pouvant être attribués à la direction et aux opérations de Topco (en ce inclus les frais, coûts, impôt sur les bénéfices des sociétés et dépenses relatives aux distributions de dividendes) (l'Investissement Topco). L'ensemble de ces distributions doit être affecté à une réserve spéciale, jusqu'à leur distribution au bénéfice du/des titulaire(s) des Parts Sociales Traçantes.

Si le calcul décrit ci-dessus résulte en une perte, cette perte subie par la Société dans le cadre de l'Investissement Topco, sera supportée par tous les associés de la Société proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société. Ces stipulations n'ont pas pour effet la création de différentes catégories d'actifs de la Société pour lesquels les tiers n'auraient qu'un droit d'action limité.

#### 6.2 Rachat de parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

En conformité avec tout Pacte d'Associés, les associés peuvent décider de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation de la totalité d'une ou plusieurs parts sociales (pro rata à chaque Catégorie de Parts Sociales, sauf les Parts Sociales Traçantes). En cas de rachat et d'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entières, de tels rachats et d'annulations de Parts Sociales sont effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie H;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie G;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie F;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie E;
- (v) Parts Sociales de Catégorie D;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie C;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie B; and
- (viii) Parts Sociales de Catégorie A.

Au cas où les associés ont décidé une réduction de capital par rachat et annulation des Catégories de Parts Sociales (que ce soit au pro rata dans chaque Catégorie de Parts Sociales ou d'une ou plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales entière), chaque Parts Sociales donne droit à leurs porteurs à la partie du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société, et les détenteurs de Parts Sociales à racheter et à annuler recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale détenue par eux et annulée.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Toute distribution, en ce compris la distribution intérimaire, décidée par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance, le cas échéant, est, sous réserve de tout Pacte d'Associés, déterminée de la manière décrite à l'article 18 des présents Statuts.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi. Chaque associé doit s'assurer que tout transfert de Titres (ou tout intérêt ou droit dérivé ou lié) est effectué en conformité avec les dispositions de ces Statuts et de tout

Pacte d'Associés. Toute cession ou tentative de cession de tout Titre en violation de toute disposition des présents Statuts ou de tout Pacte d'Associés (le cas échéant) est sans effet, et n'est pas opposable à la Société et aux associés; et la Société ne donnera ni d'effet à une telle cession ni n'effectuera d'inscription d'une telle cession dans les registres des Titres pertinents ni ne traitera tout prétendu cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de tels Titres pour quelque but que ce soit.

Sauf disposition contraire dans tout Pacte d'Associés, (i) l'Investisseur et Pamplona doivent, à tout moment, détenir la même proportion de Titres détenue par chacun d'entre eux le jour de la signature de tout Pacte d'Associés et (ii) l'Investisseur a le droit de souscrire pour sa part au prorata des nouveaux Titres qui peuvent être émis par la Société de temps à autre dans les mêmes conditions que celles établies pour une telle émission.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par trois (3) gérants, nommés par une décision collective des associés à la majorité simple, dont (i) deux (2) gérants de catégorie A (les Gérant(s) de Catégorie A) proposés par Pamplona, et (ii) un (1) gérant de catégorie B (le Gérant de Catégorie B) proposé par l'Investisseur. Chaque gérant est un résident luxembourgeois.

Tout gérant est nommé pour une durée illimitée et peut être révoqué sans justification ou préavis, seulement sur requête de Pamplona en ce qui concerne les Gérant(s) de Catégorie A et seulement sur requête de l'Investisseur en ce qui concerne le Gérant de Catégorie B, par voie d'une décision collective des associés de la Société à la majorité simple, à condition que (i) Pamplona vote en conformité avec les souhaits de l'Investisseur concernant le gérant nommé ou révoqué sur proposition de l'Investisseur et (ii) l'Investisseur vote en conformité avec les souhaits de Pamplona concernant les gérants nommés ou révoqués sur proposition de Pamplona.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations en conformité avec son objet et sous réserve de tout Pacte d'Associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconque et par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été octroyés.

Les membres du conseil de gérance de la Société assumeront leur fonction au sein de la Société sans rémunération. Ils auront néanmoins droit au remboursement par la Société des frais raisonnables et précisément documentés encourus dans le cadre de leurs fonctions.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront régulièrement au moins tous les trois mois. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de consentement unanime des gérants en faveur d'une réduction ou d'une renonciation au délai de convocation. Les avis de convocation sont envoyés par écrit, en ce compris par e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer, dans des circonstances exceptionnelles, à une réunion du conseil de gérance par téléphone, conférence téléphonique ou vidéoconférence ou d'autres moyens sécurisés de communication où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et permettant leur identification, à condition que si une telle réunion est tenue par ces moyens, elle soit initiée depuis le Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance (étant entendu qu'au moins deux (2) gérants soient présents), y compris au moins un Gérant de Catégorie B. Sous réserve de toute approbation qui devrait être requise d'après tout Pacte d'Associés, les décisions sont prises par un vote majoritaire des gérants présents ou représentés à une telle réunion. Si le quorum d'une telle réunion n'est pas rempli, une deuxième réunion du conseil de gérance sera convenue, dont le quorum de présence, les délibérations et les prises de décisions seront seulement valable (sous réserve de toute approbation qui pourrait être requise d'après tout Pacte d'Associés) si la moitié au moins des membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion (étant entendu qu'au moins deux (2) membres sont présents), étant convenu que dans un tel cas, la deuxième convocation est envoyée au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date d'une telle deuxième réunion.

Sous réserve de toute approbation qui peut être requise d'après tout Pacte d'Associés, le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable comme si elle avait été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui aurait été dûment convoquée et tenue; cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance. La date de telles résolutions sera la date de la dernière signature apposée sur ces résolutions.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.**

18.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale de la Société (la Réserve Légale). Ce prélèvement cesse d'être impératif dès lors que et pour autant que le montant total de la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Les sommes apportées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la Réserve Légale, si l'associé apporteur consent à une telle affectation.

18.3 En cas de réduction du capital social, la Réserve Légale peut être réduite en proportion afin de ne pas excéder dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.4 Sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés, les associés de la Société déterminent la répartition du solde du bénéfice annuel net. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, d'allouer le solde à un compte de réserve ou de le reporter à nouveau conformément aux dispositions légales applicables.

18.5 Pour tout exercice pour lequel la Société décide de réaliser une distribution de dividendes, prélevés des bénéfices nets et des réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, en ce compris toute prime d'émission éventuelle, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

(i) L'Investisseur a le droit de recevoir le paiement d'un Dividende Spécial, le cas échéant,

(ii) Les détenteurs des Parts Sociales Traçantes sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à l'Investissement Topco, le cas échéant, ensuite

(iii) Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires détenues par eux, ensuite,

(iv) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux, ensuite,

(v) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B détenues par eux, ensuite,

(vi) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux, ensuite,

(vii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D détenues par eux, ensuite, (viii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E sont en droit

de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux, ensuite,

(ix) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux, ensuite,

(x) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux, ensuite,

(xi) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H sont en droit de recevoir le solde restant de toute distribution de dividendes.

18.6 L'Investisseur a le droit de recevoir le Dividende Spécial selon les dispositions de tout Pacte d'Associés. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Dividende Spécial est payé à partir de tout fonds disponibles et distribuables attribués aux Parts Sociales Traçantes. Les autres associés de la Société n'ont pas droit aux distributions opérées en conformité avec le Dividende Spécial. L'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, le cas échéant, décide, en conformité avec la Loi, de la distribution d'un Dividende Spécial à l'Investisseur de la manière et au moment prévu par les dispositions de tout Pacte d'Associés. La Société accumulera et ne distribuera pas le Dividende Spécial aussi longtemps et dans la mesure où une telle distribution est interdite par la Loi; pourvu que le Dividende Spécial accumulé soit distribué à l'Investisseur à un moment et dans la mesure où une telle distribution n'est plus interdite par la Loi. Le Dividende Spécial sera en tous les cas prioritaire et payé avec la priorité établie dans les présents Statuts ou dans tout Pacte d'Associés.

18.7 Dans le cas où l'intégralité de la dernière catégorie de parts sociales restante (par ordre alphabétique, par exemple initialement les Parts Sociales de Catégorie H) ont été annulées suite à leur rachat ou de toute autre manière au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes devra alors être affecté à la dernière catégorie de parts sociales restante immédiatement précédente (par exemple initialement les Parts Sociales de Catégorie G).

18.8 Sous réserve des conditions (le cas échéant) prévues par la Loi et conformément aux stipulations qui précèdent, le/les gérant(s) de la Société pourra/pourront payer par anticipation un dividende aux associés de la Société. Le/les gérant(s) pourra/pourront fixer le montant et la date du paiement de tout paiement anticipé.

**Art. 19.** Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

**Art. 20.** La Société ne pourra être dissoute et placée en liquidation que par une décision des associés de la Société approuvée par tous les associés de la Société lors d'une assemblée générale.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par le/les gérant(s) de la Société ou par toute autre personne (qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale) désignée par le/les associé(s) de la Société qui en détermineront les pouvoirs ainsi que la rémunération.

Après paiement de l'ensemble des dettes et frais de la Société, en ce compris les dépenses relatives à la liquidation, le boni de liquidation net sera distribué aux associés de la Société, de manière à atteindre au total le même résultat que par les règles de distribution prévues pour les dividendes à l'article 18 des Statuts.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

**Art. 22.** Sauf indication expresse ou lorsque le contexte l'exige autrement:

Catégorie de Parts Sociales signifie une catégorie entière de Parts Sociales de la Société;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée;

Date des Comptes Intérimaires signifie la date non antérieure de plus de huit (8) jours à la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales;

Dividende Spécial a la signification indiquée dans tout Pacte d'Associés;

Jour Ouvrable signifie tout jour de la semaine, sauf le samedi, le dimanche ou tout jour pendant lequel les banques ne sont normalement pas ouvertes pour les affaires en France, au Luxembourg, en Ontario (Canada), et au Royaume-Uni;

Investisseur a la signification indiquée dans tout Pacte d'Associés, aussi longtemps que cette entité détient des parts sociales dans la Société, et tout cessionnaire de telles parts sociales suivant.

Lois signifie les lois du Grand-Duché de Luxembourg;

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets (en ce compris les bénéfices reportés), augmenté (i) des réserves librement distribuables (en ce compris afin d'éviter tout doute, la réserve de prime d'émission ou l'apport en capitaux propres au compte 115 sans émission de parts sociales) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital et de la réserve légale relative aux Parts Sociales pouvant être rachetées/annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des Lois ou des Statuts, chaque fois telles que déterminées dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Pour lequel:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (en ce compris les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (en ce compris la réserve de prime d'émission)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réserve légale concernant la Catégorie de Parts Sociales annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme placée en réserve conformément aux dispositions légales et aux Statuts.

Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera le Montant Disponible total au moment de l'annulation des Parts Sociales ou de la Catégorie de Parts Sociales concernée(s), sauf en cas de décision contraire de l'assemblée générale des associés de la Société dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible;

Pacte d'Associés signifie tout associé et/ou toute convention sur le détenteur titres qui existera de temps à autre entre les associés de la Société;

Pamplona signifie Pamplona Capital Partners III, L.P., un exempted limited partnership, constitué d'après les lois des Îles Cayman, immatriculé auprès du Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships, sous le numéro QH-49170, aussi longtemps qu'il détient des parts sociales dans la Société, et tout cessionnaire de telles parts sociales suivant;

Titres ont la signification indiquée dans tout Pacte d'Associés; et

Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales racheté et annulé.»

#### *Troisième résolution*

Les Associés (i) reconnaissent la démission de Vincent Goy de son mandat de gérant de la Société, avec effet immédiat, et (ii) décident de nommer M. Attila Sénig, Senior Client Services Manager, né à Székesfehérvár, Hongrie, le 23 août 1980 et ayant son adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Les Associés décident que Pavel Nazariyan et Raphaël Poncelet, en tant que gérants actuels de la Société sont nommés comme gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande des mêmes mandataires des Associés, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Associés, connus du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: van der Wielen, N'Diaye, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015186009/848.

(150207505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

**Moseltank A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 73.435.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 février 2015:*

- La société anonyme de droit luxembourgeois FIRELUX S.A., ayant son siège social à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy (RCS Luxembourg B 84589) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Remich, le 18 février 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2015186497/16.

(150208628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

**Denway Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 201.496.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Denway International Holdings Limited, a private company limited by shares incorporated under the laws of the Hong Kong Special Administrative Region (Hong Kong), having its registered office at Room 1201, Allied Kajima Building, 138 Gloucester Road, Wangchai, Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry, under the number 2254904,

here represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Dr. Shaohui ZHANG, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg-City;

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Denway Luxembourg Holding 2 S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-), represented by two hundred thousand (200,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by (i) the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power, or (ii) by the sole or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager or by the board of managers, as the case may be.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least one manager having A signatory power and one manager having B

signatory power. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one manager having A signatory power and one manager having B signatory power.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, including at least one manager having A signatory power and one manager having B signatory power.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company thus having been established, the two hundred thousand (200,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company Denway International Holdings Limited, pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2016.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at one thousand five hundred euros.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. the number of managers is set at two. The meeting appoints as manager(s) of the Company for an unlimited period of time:

- manager having A signatory power: Mrs. Joyce Yueying ZHOU, born on 30 September 1976 in the People's Republic of China (the PRC), professionally residing at Schöne Aussicht 16, 65779 Kelkheim, Germany; and,

- manager having B signatory power: Mr. Christiaan Frederik VAN ARKEL, born on 21 March 1973 in Bangkok, Thailand, professionally residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. the registered office is established at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### **A COMPARU:**

Denway International Holdings Limited, une société de droit de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Hong Kong), ayant son siège social au Room 1201, Allied Kajima Building, 138 Gloucester Road, Wangchai, Hong Kong, enregistrée auprès du bureau du registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 2254904;

ici représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Dr. Shaohui ZHANG, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à la ville de Luxembourg.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Denway Luxembourg Holding 2 S.à.r.l" (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Dans le cas d'un Associé Unique, toutes cessions de parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant devra être attribué soit d'un pouvoir de signature A, soit d'un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée (i) en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un des gérants possédant le pouvoir de signature A et d'un des gérants possédant le pouvoir de signature B ou par (ii) la signature seule ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance.

Le gérant unique, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, incluant au moins un gérant qui possède un pouvoir de signature A et un gérant qui possède un pouvoir de signature B. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, incluant au moins un gérant qui possède un pouvoir de signature A et un gérant qui possède un pouvoir de signature B.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, incluant au moins un gérant qui possède un pouvoir de signature A et un gérant qui possède un pouvoir de signature B.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux cent mille (200.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société Denway International Holdings Limited, pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Gérante possédant la pouvoir de signature A: Mrs. Joyce Yueying ZHOU, gérante de société, née le 30 septembre 1976 en République Populaire de Chine (RPC), demeurant professionnellement à Schöne Aussicht 16, 65779 Kelkheim, Allemagne; et,

- Gérant possédant le pouvoir de signature B: Mr. Christiaan Frederik VAN ARKEL, gérant de société, né le 21 mars 1973, à Bangkok, Thaïlande, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 novembre 2015. 2LAC/2015/25552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186246/386.

(150208219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

**V1 Vallat S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. V1 Holding S.à r.l.).**

Enseigne commerciale: Vallat et/ou Vallat Immobilier.

**Capital social: EUR 2.922.310,00.**

Siège social: L-2523 Luxembourg, 4, rue Jean Schoetter.

R.C.S. Luxembourg B 167.899.

L'an deux mil quinze, le six novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée V1 HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2523 Luxembourg, 4, rue Jean Schoetter, inscrite sous le numéro B 167.899 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1179 du 10 mai 2012, page 56.584 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés plusieurs fois depuis, et pour la dernière fois par un acte reçu par le même notaire, en date du 24 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1898 du 21 juillet 2014, page 91.095.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société, pour adopter celle de «V1 VALLAT S.à r.l.»;

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante, afin de l'adapter aux résolutions à passer sous le point 1. de l'ordre du jour:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de V1 VALLAT S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts), exerçant son activité commerciale sous les enseignes commerciales «VALLAT» et/ou «VALLAT IMMOBILIER.»;

3. Modification de l'objet social de la Société, par extension à certaines activités de prestations commerciales de services, et l'activité d'agence immobilière, ainsi que la détention et l'exploitation de certains droits intellectuels;

4. Insertion de trois nouveaux points, aux numéros 3.1, 3.2. et 3.3, sous l'article 3 des statuts, qui auront la teneur suivante:

« **3.1.** La Société aura comme objet social l'activité d'agent immobilier au sens de la loi et des règlements gouvernant la profession d'agent immobilier, voire de marchand de biens immobiliers, au Grand-Duché de Luxembourg, même ou ailleurs.

**3.2.** La Société pourra en outre prester des activités de conseil, d'assistance, et plus généralement toutes prestations de services, sous toutes formes, et contre rémunération, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses Affiliées, en matière, notamment, de gestion, de direction et d'animation de groupe, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement.

La Société pourra par ailleurs prester, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, dans une approche de complémentarité par rapport aux réalisations immobilières elles-mêmes, tous services commerciaux dans le domaine de l'immobilier et dans le domaine des activités lucratives du négoce et de l'exploitation de l'immobilier, y notamment compris l'intermédiation, la surveillance et la structuration d'affaires, le référencement de clients auprès d'agences et de financiers, voire auprès d'acheteurs et de vendeurs, la prospection, le commissionnement, ainsi que les services complémentaires aux agents immobiliers.

**3.3.** L'objet de la Société comprendre par ailleurs les activités d'acquérir et de détenir, ainsi que de gérer et de mettre en valeur, y compris par cession, et sous toutes autres formes, y compris par contrats de licence ou d'autres formes de prise et de mise à disposition, de tous droits intellectuels, notamment tous droits enregistrés de marque, de brevets, de domaine, de modèles et de dessins, et même des droits d'auteur, notamment, mais pas exclusivement des droits de marque relatives à l'enseigne «VALLAT» ou «VALLAT IMMOBILIER»;

omission du point 3.2. actuel de l'article 3 des statuts; renumérotation des actuels points 3.1, 3.3., 3.4, 3.5, pour leur attribuer les numéros 3.4, 3.5, 3.6 et 3.7, dans le même ordre, à faire précéder par les trois nouveaux points, aux numéros 3.1., 3.2. et 3.3., comme proposés ci-avant;

#### 5. Divers.

II. Que les 2.922.310 (deux millions neuf cent vingt-deux mille trois cent dix) parts sociales représentant l'entière du capital social de 2.922.310.- EUR (deux millions neuf cent vingt-deux mille trois cent dix euros) sont toutes représentées à la présente assemblée, en la personne de l'associé unique de la Société, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que l'associé unique représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par l'associé unique présent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale, pour adopter celle de «V1 VALLAT S.à.r.l.».

#### *Deuxième résolution*

Compte tenu de la Première résolution ci-avant, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de V1 VALLAT S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts), exerçant son activité commerciale sous les enseignes commerciales «VALLAT» et/ou «VALLAT IMMOBILIER».»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide que la Société aura comme objet social l'activité d'agent immobilier au sens de la loi et des règlements gouvernant la profession d'agent immobilier, voire de marchand de biens immobiliers, au Grand-Duché de Luxembourg, même ou ailleurs.

L'assemblée générale décide par ailleurs de modifier l'objet social, par une extension partielle, et plus particulièrement en ce qui concerne l'activité de prestation de services, telle qu'actuellement définie sous le point 3.2. des statuts sociaux.

L'assemblée générale décide que ladite activité de prestation de services telle que décrite sous ledit point 3.2. de l'article 3, elle n'aura dorénavant plus de caractère subsidiaire par rapport aux autres branches de l'objet social, mais décide que cette activité sera à partir d'aujourd'hui l'une des activités principales, ce qui se traduit par l'enlèvement des mots «à titre accessoire» dans la première ligne dudit point 3.2 de l'article 3 des statuts.

L'assemblée décide par ailleurs que, par extension de ladite branche d'activités, dorénavant principale, la Société pourra à partir d'aujourd'hui prester, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, dans une approche de complémentarité par rapport aux réalisations immobilières elles-mêmes, tous services commerciaux dans le domaine de l'immobilier et dans le domaine des activités lucratives du négoce et de l'exploitation de l'immobilier, y notamment compris l'intermédiation, la

surveillance et la structuration d'affaires, le référencement de clients auprès d'agences et de financiers, voire auprès d'acheteurs et de vendeurs, la prospection, le commissionnement, ainsi que les services complémentaires aux agents immobiliers.

Finalement l'assemblée décide que l'objet de la Société comprendra à partir d'aujourd'hui les activités d'acquérir et de détenir, ainsi que de gérer et de mettre en valeur, y compris par cession, et sous toutes autres formes, y compris par contrats de licence ou d'autres formes de prise et de mise à disposition, de tous droits intellectuels, notamment tous droits enregistrés de marque, de brevets, de domaine, de modèles et de dessins, et même des droits d'auteur, notamment, mais pas exclusivement des droits de marque relatives à l'enseigne «VALLAT» ou «VALLAT IMMOBILIER».

#### *Quatrième résolution*

Compte tenu de la Troisième résolution ci-avant, l'assemblée générale décide d'insérer trois nouveaux points, aux numéros 3.1, 3.2. et 3.3 sous l'article 3 des statuts et d'omettre le point 3.2. actuel de l'article 3 des statuts, et de renuméroter les actuels points 3.1, 3.3., 3.4, 3.5, pour leur attribuer les numéros 3.4, 3.5, 3.6 et 3.7, dans le même ordre, à faire précéder par les nouveaux points 3.1., 3.2 et 3.3., de sorte à ce que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société aura comme objet social l'activité d'agent immobilier au sens de la loi et des règlements gouvernant la profession d'agent immobilier, voire de marchand de biens immobiliers, au Grand-Duché de Luxembourg, même ou ailleurs.

3.2 La Société pourra en outre prester des activités de conseil, d'assistance, et plus généralement toutes prestations de services, sous toutes formes, et contre rémunération, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses Affiliées, en matière, notamment, de gestion, de direction et d'animation de groupe, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement.

La Société pourra par ailleurs prester, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, dans une approche de complémentarité par rapport aux réalisations immobilières elles-mêmes, tous services commerciaux dans le domaine de l'immobilier et dans le domaine des activités lucratives du négoce et de l'exploitation de l'immobilier, y notamment compris l'intermédiation, la surveillance et la structuration d'affaires, le référencement de clients auprès d'agences et de financiers, voire auprès d'acheteurs et de vendeurs, la prospection, le commissionnement, ainsi que les services complémentaires aux agents immobiliers.

3.3 L'objet de la Société comprendre par ailleurs les activités d'acquérir et de détenir, ainsi que de gérer et de mettre en valeur, y compris par cession, et sous toutes autres formes, y compris par contrats de licence ou d'autres formes de prise et de mise à disposition, de tous droits intellectuels, notamment tous droits enregistrés de marque, de brevets, de domaine, de modèles et de dessins, et même des droits d'auteur, notamment, mais pas exclusivement des droits de marque relatives à l'enseigne «VALLAT» ou «VALLAT IMMOBILIER».

3.4 La Société pourra, notamment, (i) acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, immobilières ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts, et (ii) fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers à ses Affiliées ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.5 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

3.6 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

3.7 Pour les besoins des présents Statuts, le terme «Affiliée» signifie pour une personne morale donnée (i) toute entité qui, directement ou indirectement contrôle ou est contrôlée par cette personne donnée ou (ii) toute entité qui est contrôlée, directement ou indirectement, par l'entité qui contrôle la personne morale donnée. Pour les besoins de la présente définition une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.»

#### *Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif l'associé unique au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société dont l'objet social est présentement modifié, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est close.

10222

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (1.600.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, G. Saddi, C. Petit, J. Vallat et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25243. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184348/161.

(150205139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

---

**LuxIncepto, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8479 Eischen, 40, Cité Bettenwiss.

R.C.S. Luxembourg B 191.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015186454/14.

(150208430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

---

**Levanus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 106.967.

EXTRAIT

La société Luxembourg Management Company Group S.A. dénonce, avec effet au 13 novembre 2015, le siège social de la société Levanus Holding Sarl, sise au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B 106967.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

*Pour Luxembourg Management Company (L.M.C.) Group S.A.*

Signature

Référence de publication: 2015186463/14.

(150207898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

---

**BOC Frankfurt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.643.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2015, il a été décidé de:

- renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Veillez noter que le siège social de PricewaterhouseCoopers a été transféré au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg avec date d'effet au 20 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015186839/19.

(150208469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**LTF Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 189.964.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015186466/11.

(150208643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

---

**Menatlas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 200.696.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1463 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186477/9.

(150207995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

---

**Turkey Juice Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.393.

---

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société en date du 12 novembre 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Ronan Carroll demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 12 novembre 2015;
2. Démission de M. Cédric Bradfer demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 12 novembre 2015;
3. Nomination de Mme Constanze Schmidt, née le 8 novembre 1976 à Gardelegen, Allemagne, demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 12 novembre 2015, pour une durée illimitée;
4. Nomination de Mme Amy Elizabeth Walker, née le 24 novembre 1988 à Redhill, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 12 novembre 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015186654/21.

(150207944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

---

**Twist Beauty Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 284.161,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 152.772.

---

Par résolutions signées en date du 10 novembre 2015, l'associé unique a décidé d'accepter la démission d'Isabelle Arker avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186655/13.

(150208043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

---

**G.I.D. Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.334.

—  
Le soussigné Laurent JACQUEMART, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société G.I.D. Spf S.A., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.334.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Laurent JACQUEMART.

Référence de publication: 2015187016/11.

(150208485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Litsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.374.

—  
La société a été informée que l'associé unique est Mr. Victor Kharitonin, né le 20.11.1972 à Petropavlovsk (Kazakhstan), résidant à 1, rue Osennyaya, appartement 329, Moscou, Russie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187162/10.

(150208083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**DB Value S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

—  
Es wird festgestellt, dass Herr Alexander Smyk nunmehr geschäftsansässig ist in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

DB Value S.à. r.l.

Référence de publication: 2015186918/10.

(150209142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.005.

—  
I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 6 mai 2015.

Sébastien Gravière.

Référence de publication: 2015187489/10.

(150209563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---